

ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS DU DISTRICT D'INDRE-ET-LOIRE DE FOOTBALL

PARCAY MESLAY – MAISON DES SPORTS
JEUDI 1er JUILLET 2021

CLUBS PRESENTS OU REPRESENTÉS :

1 voix : AMICALE EDUCATEURS FOOTBALL 37, ADMINISTRATIONS FINANCIERES, EUROVIA TOURS FC, LABORATOIRES CHEMINEAU, SKF ST CYR s/LOIRE.

2 voix : CROTELLES, HUISMES, MAZIERES DE T., PERRUSSON, POCE s/C., POUZAY, RIVARENNES, ST EPAIN, ST LAURENT DE L.-LUBLE, ST PIERRE AUBRIERE, TOURS BERGEONNERIE, TOURS TURKS.

3 voix : CHARNIZAY ST FLOVIER, ESVRES-ST SENOCH, FERRIERE s/B., INGRANDES DE T., LIGNIERES DE T., LIMERAY-CANGEY, LUZILLE, RILLY s/V., SEPMES-D., ST ANTOINE DU R., ST BENOIT LA F., ST GENOUPH, TOURS ARDENTE, TOURS OLYMPIC.

4 voix : CHARGE, LA CELLE ST AVANT, NOUZILLY-ST LAURENT, ORBIGNY-NOUANS-BEAUMONT, PORTS-NOUATRE, ST MARTIN LE BEAU, TOURS ASPO, VILLEPERDUE.

5 voix : CHAMPIGNY s/V., VAL DE VEUDE, ETOILE VERTE, VERON, GENILLE, LUYNES, MONTBAZON, NAZELLES, REIGNAC-CHAMBOURG, SOUVIGNE, VAL DE BRENNNE, VILLIERS AU B., YZEURES-PREUILLY.

6 voix : BOUCHARDAIS, BOURGUEIL, FONDETTES, JOUE PORTUGAIS, LA CROIX EN T., LA VILLE AUX D., LANGEAIS-CINQ MARS, LE RICHELAI FOOT, PAYS DE RACAN, STE MAURE-MAILLE, VAL DE CHER 37, VAL SUD TOURAINE, VALLEE DU LYS.

7 voix : CHANCEAUX s/C., DESCARTES, LA MEMBROLLE-METTRAY, LOCHES, MONNAIE, NOTRE DAME D'OE, RENAUDINE, ROCHECORBON, ST AVERTIN, VALLEE VERTE, VEIGNE.

8 voix : A.C. PORTUGAIS TOURS, AMBOISE, AVOINE-CHINON-CINAIS, AZAY-CHEILLE, CHAMBRAY LES T., ESVRES s/I. JOUE F.C.T., LA RICHE, MONTLOUIS s/L., MONTS, OUEST TOURANGEAU, ST CYR s/L., U.S.ST PIERRE DES C., F.A. ST SYMPHORIEN TOURS, TOURS F.C., E.S. VERETZ-AZAY-LARCAY.

CLUBS ABSENTS AVEC POUVOIRS IRRECEVABLES (vierges ou donnés à un membre élu du Comité) :

8 voix : GATINE CHOISILLE.

CLUBS ABSENTS :

7 voix : TOURS SUD.

6 voix : PERNAY.

5 voix : VILLEDOMER.

4 voix : BERRY TOURAINE, ST NICOLAS DE B.

3 voix : BENAIS, BREHEMONT, CROUZILLES, LA CHAPELLE s/L., LATHAMBILLOU, LE GRAND PRESSIGNY-BARROU, TOURS DEPORTIVO.

2 voix : GIZEUX, LES HERMITES, LOCHE s/I.-MONTRESOR, MONTHODON, MONTREUIL, PARCAY-MESLAY, ST ROCH.

1 voix : STE CATHERINE DE F.

MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION PRESENTS :

BASTGEN Patrick, BATISSE Guy, BONNET Philippe, BRETON Nathalie, BROSSARD Christophe, JOUAN Soizic, CHEVALLIER Martine, COUTANT Nicolas, FREMONT Fabrice, GABUT Thierry, GALLE Philippe, GILLET Jean-Claude, MICHAU Gilles, VALENTI Bruno.

MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION EXCUSES :

BUREAU Christian, MARTIN Prisca.

ASSISTENT A L'ASSEMBLEE :

COURTAULT Maria (Agent administratif),

DESRUTIN Alain (Président de la C.D.A.),

DURAND Fabrice (Directeur administratif),

HENNAULT Sébastien (Adjoint technique football féminin et nouvelles pratiques),

MERLOT Florence (Secrétaire de Direction),
MAJCHRZAK Laurent (Responsable Technique Départemental).

INVITES PRESENTS :

M. DESOEUVRE Alain, Secrétaire Général de la Ligue-Centre Val de Loire,
M. JAHAN Alain, Président du C.D.O.S. 37.

Les pouvoirs des clubs ont été vérifiés à partir de 18h15 à l'entrée de la salle.

Il est constaté un total de 89 clubs du District présents ou représentés, sur les 119 que compte le District, soit 74%. Cela représente un total de 441 voix sur 523 voix possibles, soit 84%.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale peut délibérer valablement.

ALLOCUTION D'OUVERTURE **M. Philippe GALLÉ, Président du District**

ALLOCUTION OUVERTURE P.GALLE A.G. 01/07/2021

Bonsoir à toutes et tous,

Je suis très heureux d'être là ce soir, ayant toujours beaucoup de plaisir à vous rencontrer, vous qui êtes parmi les principaux acteurs de notre football. Et de vous voir aussi nombreux. J'avais évoqué un contrat de confiance. Comme quoi les absents ne seraient pas (exceptionnellement) amendés. J'ai eu RAISON de vous faire confiance

Je salue tout d'abord :

- Mr Alain DESOEUVRE, Secrétaire Général de la LCVF, cher Alain, représentant Antonio TEIXEIRA, Président LCVF
- Mr Alain JAHAN, Président du CDOS 37, cher Alain

Mais vous aussi Chers Amis : Mesdames et Messieurs les Présidents ou Représentants de clubs, Mesdames et Messieurs les Membres de nos Comités Directeurs, Mesdames et Messieurs les Membres honoraires et individuels.

J'ai particulièrement ce soir beaucoup de plaisir à vous revoir car les différentes phases de cette pandémie et les conditions sanitaires qui ont prévalu nous ont éloigné les uns des autres pendant de longs plusieurs mois, et que nos échanges se sont limités au mode virtuel (mails, téléphones, réseaux sociaux, ...) avec pour ces derniers toutes ses limites.

Je vous demande maintenant de respecter une minute de silence pour honorer tous ceux qui ont quitté, et ils sont malheureusement nombreux, serviteurs du football mais aussi toutes celles et ceux de vos familles et de votre environnement qui nous ont quittés. Je vais citer à nouveau ceux de la famille du football tourangeau à qui nous avons rendu hommage cette année au cours de nos CDs ou Bureaux CD (Mrs BOURGUEIL, MOUTARDIER, HUCHET et REINIER ex-Membres de notre Comité Directeur, HILLION, PAPAIZIAN, PELGER, DAGUET, LESSIRARD, PEREIRA, OUVRARD, CORREIA. Et avec une pensée toute particulière pour notre ami Jean Louis GAUDREAU à qui je dédie cette A.G.

Un moment de silence est observé.

Cette AG a un caractère particulier car elle ne comportera que très peu de de partie réglementaire et de textes à modifier. Comme l'année a été tronquée, il n'y aura pas de rapport moral et aucune Commission n'interviendra. Les travaux à venir de celles-ci seront synthétisés lorsque nous évoquerons l'année à venir. Toujours dans le cadre des pragmatiques et réalistes mais néanmoins ambitieux objectifs que nous nous sommes fixés à votre service. Nous aurons une partie financière significative, je le pense, eu égard aux répercussions positives à l'égard des clubs. Et enfin nous aurons une partie d'ECHANGES sur quelques thèmes que nous avons retenus mais qui ne sont pas exhaustifs. ECHANGES qui seront le maître mot de cette AG.

Je souhaite maintenant dépasser le simple cadre de notre football départemental.

Concernant les relations avec l'Etat, je ne pousserai pas mon traditionnel petit « coup de gueule » quant au famélique budget Sports de l'Etat. Certes il reste ridiculement bas. Notamment par rapport à la Culture. Cependant l'Etat, dans le cadre de cette crise COVID peut être qualifié d'Etat-Providence. Comme notre Trésorier vous l'exposera plus tard, notamment à travers le Fonds de Solidarité. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que le système des Services Civiques est sous l'autorité de l'Etat, et que même si l'agrément collectif est dorénavant porté par la Ligue, la contribution de notre District est forte. Et c'est une cinquantaine de Services Civiques qui ont œuvré dans vos clubs en cette saison 2020-2021, et entre 70 et 80 qui devraient le faire la saison prochaine.

Nos relations avec les Collectivités Locales sont bonnes. Aucun de leurs représentants, comme de l'Etat, n'est là ce soir. Ils sont excusés pour certains. Je regrette que le budget alloué au sport soit, comme pour l'Etat, si faible. Je remercie le Conseil Départemental pour les aides fléchées qu'il a votées...sans oublier les aides dévolues aux sections scolaires de nos collèges. Comptez également sur notre instance pour contribuer à ce que vos clubs, indépendamment des bonnes relations que vous avez su tisser avec vos élus locaux, soient encore plus aidés. Et même si les équipements neufs sont onéreux, il est important que le Conseil Départemental et certaines Communautés de Communes accompagnent le développement du sport, et spécifiquement le football, dans tous ses territoires et sous toutes ses composantes. C'est ce que l'on s'attache à faire également au sein du CDOS, comme Alain JAHAN vous le précisera tout à l'heure.

Et pour conclure sur les Collectivités Locales, il nous semble important que les Maires soient pleinement conscients, si besoin s'en faisait sentir, du rôle important de nos clubs sportifs. C'est pourquoi, avec Bruno VALENTI, nous venons de rencontrer le Président de l'Association des Maires, Mr De Oliveira qui nous a accordé une communication vers eux tant écrite sous la forme d'un courrier co-signé que d'une intervention devant leur Bureau pour leur rappeler le rôle notamment social que remplissent leurs associations sportives et les inviter à maintenir leurs aides financières et la valorisation des bénévoles.

Nos partenaires privés nous sont restés globalement fidèles pendant cette mandature. Qu'ils soient là tous remerciés. Je ne vais pas vous les citer tous : le Crédit Agricole reste le principal partenaire, historique depuis plus de 40 ans. Comme pour vous, le partenariat sera plus difficile à obtenir en cette année post-Covid. Je rappelle qu'en ce qui concerne le partenariat, il ne saurait être question que tout nouveau partenariat privé avec le District vienne en concurrence avec ne serait-ce qu'un de nos clubs.

La Ligue du Centre Val de Loire de Football va mieux. Les relations avec ses Districts sont bonnes et transparentes. L'engagement que ni les licenciés, ni les clubs ne seraient impactés négativement est en passe d'être tenu. Et nombre d'actions au service des clubs ont vu le jour, comme celle de la Plate-forme Service Clubs.

Notre District, comme la Ligue, est extrêmement dépendant de la santé et de la politique de la FFF. Je rappellerai seulement que le Président Le GRAET a été réélu et qu'un nouveau Président de la LFA, en la personne de Vincent Nologues a été élu. Le budget de la FFF a été voté avec un déficit de 5.7 M€. Un plan social a été acté. Et comme les prévisions étaient effectuées sur la base d'une hypothèse prudente d'une qualification pour les ¼ finales de l'EURO, nul doute que l'élimination sans gloire devant la Suisse aura certainement d'autres répercussions négatives.

Je vous rappellerai cependant plusieurs points positifs impulsés par la FFF :

L'opération de dotations NIKE dans le cadre du plan de relance du football amateur. Je ne reviendrai pas sur les détails de cette opération. Sachez seulement que pour tous les clubs actifs avec des pratiquants u6-u11, l'enveloppe qui reviendra aux clubs du 37 sera à ce titre de 89.500 €. Avec ce qui reviendra aux autres clubs, de l'ordre de 15.000 €, ce sont ainsi plus de 100 K€ qui seront dévolus aux clubs de notre District.

Opération Clubs Féminins : Dans le cadre de l'héritage de la Coupe du Monde 2019, la FFF valorise les clubs qui ont œuvré au développement du football féminin au sein de leur structure et qui ont obtenu le Label fédéral Ecole Féminine de Football. Sont concernés 14 clubs de notre Département pour un total de 10.400 €.

Enfin, je citerai le mot qui a sous-tendu nombre de dispositions réglementaires (statut de l'arbitrage, discipline, poules des championnats, ...) prises par la FFF. Il s'agit du mot BIENVEILLANCE, mot que je reprends à mon propos, à notre propos, nous, membres du District 37 à votre égard, Mesdames et Messieurs les Représentants des clubs.

Je continuerai mon intervention par un sujet très important à mes/à nos yeux. Vous, les bénévoles qui vous investissez sans compter au profit de vos clubs, de vos licenciés et plus généralement du football départemental. Vous êtes peu valorisés ; Et pendant cette période de 18 mois, vous avez été fortement mis à contribution et avez eu envie, voire avez arrêté votre investissement dans votre club. Sachez que vous êtes, à nos yeux, hyper-importants et que nous ferons tout pour vous remobiliser et vous donner envie de continuer, de fédérer, d'animer. Quelques-uns d'entre vous, trop peu, vont être récompensés ce soir pour des dizaines d'année de présence dans leur club, très souvent de manière fort discrète. Ces dirigeants « de l'ombre » comme vous tous êtes le socle de nos actions dans tous les territoires. Et n'attendez pas que ces dirigeants figurent dans la liste des disparus (comme je les ai cités précédemment) pour les faire honorer par notre District. Ce rôle de nos bénévoles, je l'ai souligné auprès de Mr De Oliveira, est important et je lui ai fait le comparatif avec tous les Services Publics que l'Etat a supprimés et recrée dorénavant à travers des maisons de Services Publics. Mais si les bénévoles de nos associations sportives arrêtent, ce sera irréversible...sauf à ce que des fonctionnaires prennent leur relais

Et nous continuerons, au District, à vous aider comme la Ligue le fait maintenant également, à vous structurer, à que des emplois puissent être créés ou pérennisés pour que les clubs ne reposent pas seulement sur vous, Bénévoles.

Et en étant ce soir un peu idéaliste, après ce ou plutôt ces Covid-s, j'aimerais que vous partagiez mon espoir que nos clubs soient demain de véritables LIEUX DE VIE. Certes il existe une action déclinée par la FFF dénommée « Club Lieu de Vie ». Mais je crois profondément dans le fait que nos clubs / vos clubs soient de véritables lieux dans lesquels les licenciés auront encore plus qu'hier envie de se retrouver, avec des échanges sociaux et humains accrus. Avec des ouvertures importantes sur les autres pans de nos vies. A ce titre, les Actions Citoyennes et sociales que nous avons déclinées avec Martine depuis 5 ans peuvent y contribuer. Je les rappelle : Les Gestes qui Sauvent, Stade sans Tabac, Les Services Civiques, Foot-Emploi et bientôt le Don du Sang, l'AFM Téléthon, Je terminerai en parlant football, celui que l'on aime et qui nous anime et nous fait notamment nous rencontrer ce soir. Je formule le vœu que la prochaine saison ne soit pas du tout altérée par des contraintes sanitaires et que vos clubs puissent traverser le mieux possible cette forte turbulence et ses conséquences humaines, sociales, sportives, financières.

Nous espérons que les manifestations que vous avez organisé depuis début juin ont eu le succès que vous espériez. Et vous ont permis de retrouver le lien social qui nous a tant manqué. Sur le sujet financier, nombre de clubs s'interrogent, notamment sur les mesures que pourraient prendre les instances. Vous vous interrogez également sur le nombre de licenciés qui reprendront leurs licences et paieront leurs cotisations, sur les contributions des partenaires qui pourraient baisser ...Concernant notre District, sachez d'ores et déjà que nous avons considéré légitime de ne pas prélever d'engagements et de cotisations au titre de la saison 2020/2021 car nous n'avons que trop peu joué pour vous retenir quelques montants que ce soit. Et concernant la saison à venir, notre Trésorier vous présentera tout à l'heure notre budget qui comporte des mesures fortes très favorables en votre faveur. J'y reviendrai.

Je vous remercie de votre écoute attentive. Je déclare ouverte l'Assemblée Générale et cède la parole à Patrick BASTGEN, notre Secrétaire Général.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

STATUTS DU DISTRICT

M. Fabrice DURAND, Directeur Administratif

Il est proposé d'étudier les modifications statutaires présentées par la Commission de Révision des Textes et le Comité de direction du District.

Textes actuels	Textes modifiés
<p>12.4 Attributions</p> <p>L'Assemblée Générale est compétente pour :</p> <ul style="list-style-type: none">• élire le Président du District dans les conditions visées à l'article 15 ;• élire et révoquer les membres du Comité de Direction dans les conditions visées à l'article 13 ;• élire la délégation des représentants des Clubs à l'assemblée générale de la Ligue dans les conditions visées à l'article 12.5.6 ;• entendre, discuter et approuver les rapports sur la gestion du Comité de Direction et sur la situation morale et financière du District ;• approuver les comptes de l'exercice clos au 30 juin de chaque année et voter le budget de l'exercice suivant ;• désigner pour six (6) saisons un Commissaire aux Comptes et un suppléant choisis sur la liste mentionnée à l'article L.822-1 du Code de Commerce ;• décider des emprunts excédant la gestion courante ;• adopter et modifier les textes du District tels que notamment les Statuts, le Règlement Intérieur, et ses différents règlements ;• statuer, sur proposition du Comité de Direction, sur tous les règlements relatifs à ses compétitions ; <p>• et plus généralement délibérer sur toutes les questions à l'ordre du jour.</p> <p>Il est précisé que les délibérations de l'Assemblée Générale relatives aux aliénations des biens immobiliers dépendant de la dotation et à la constitution d'hypothèques ne sont valables qu'après approbation du Comité Exécutif de la FFF.</p> <p>12.5 Fonctionnement</p> <p>12.5.1 Convocation</p> <p>L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an et chaque fois qu'elle est convoquée par le Président du District, à la demande du Comité de Direction ou du quart</p>	<p>12.4 Attributions</p> <p>L'Assemblée Générale est compétente pour :</p> <ul style="list-style-type: none">• élire le Président du District dans les conditions visées à l'article 15 ;• élire et révoquer les membres du Comité de Direction dans les conditions visées à l'article 13 ;• élire la délégation des représentants des Clubs à l'assemblée générale de la Ligue dans les conditions visées à l'article 12.5.6 ;• entendre, discuter et approuver les rapports sur la gestion du Comité de Direction et sur la situation morale et financière du District ;• approuver les comptes de l'exercice clos au 30 juin de chaque année et voter le budget de l'exercice suivant ;• désigner pour six (6) saisons un Commissaire aux Comptes et un suppléant choisis sur la liste mentionnée à l'article L.822-1 du Code de Commerce ;• décider des emprunts excédant la gestion courante ;• adopter et modifier les textes du District tels que notamment les Statuts, le Règlement Intérieur, et ses différents règlements ;• statuer, sur proposition du Comité de Direction, sur tous les règlements relatifs à ses compétitions ; <p>A l'exception des Statuts, du Règlement Intérieur et des Règlements Généraux du District qui relèvent de son ressort, l'Assemblée Générale délègue au Comité de Direction sa compétence pour l'adoption et la modification des textes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Règlements des compétitions départementales à l'exception des dispositions relatives aux nombre de clubs, aux accessions et aux rétrogradations ;• Règlement du football d'animation ;• Règlement des Activités d'Intérêt Général en matière disciplinaire. <p>• et plus généralement délibérer sur toutes les questions à l'ordre du jour.</p> <p>Il est précisé que les délibérations de l'Assemblée Générale relatives aux aliénations des biens immobiliers dépendant de la dotation et à la constitution d'hypothèques ne sont valables qu'après approbation du Comité Exécutif de la FFF.</p> <p>12.5 Fonctionnement</p> <p>12.5.1 Convocation</p> <p>L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an et chaque fois qu'elle est convoquée par le Président du District, à la demande du Comité de Direction ou du quart des représentants des Clubs membres de l'Assemblée Générale représentant au moins le quart des voix.</p>

des représentants des Clubs membres de l'Assemblée Générale représentant au moins le quart des voix.

Les membres de l'Assemblée Générale sont convoqués individuellement, par voie postale ou électronique, quinze (15) jours au moins avant la date de l'Assemblée et reçoivent dans le même délai l'ordre du jour, ainsi que tous les documents s'y référant (ou l'accès pour consulter en ligne lesdits documents).

Les membres de l'Assemblée Générale sont convoqués individuellement, par voie postale ou électronique, quinze (15) jours au moins avant la date de l'Assemblée et reçoivent dans le même délai l'ordre du jour, ainsi que tous les documents s'y référant (ou l'accès pour consulter en ligne lesdits documents).

L'Assemblée Générale se tient en présence physique de ses membres ou bien à distance de manière dématérialisée en recourant à la visioconférence, à l'audioconférence ou à tout autre moyen de communication. Dans le cas d'une Assemblée Générale dématérialisée, la participation des membres à valeur de présence et un système de vote en ligne est mise en place.

Option 1 :

Par exception à l'article 12.3 des présents statuts, le fait de donner pouvoir à un autre club est interdit lors d'une A.G. dématérialisée, mais il reste néanmoins possible au Président du club de donner mandat à tout licencié de son club afin qu'il le représente.

Option 2 :

Lors d'une A.G. dématérialisée, un seul et unique pouvoir donné à un autre club est autorisé.

Origine : Assemblée fédérale. Besoin de recourir aux AG dématérialisées en cas de besoin. Besoin d'alléger les ordres du jour des AG sur les modifications aux règlements des compétitions.

Avis de la C.D.R.T. : Avis favorable.

Avis du Comité de Direction du District : Avis favorable sur l'article 12.4. Pour l'Article 12.5, le Comité a donné un avis favorable à l'Option n°1.

Avis de l'Assemblée Générale du District : Les délégués de l'Assemblée votent pour les dispositions de l'article 12.5.1 par boitiers électroniques et se prononcent à hauteur de 69 % pour l'Option 1 :

Par exception à l'article 12.3 des présents statuts, le fait de donner pouvoir à un autre club est interdit lors d'une A.G. dématérialisée, mais il reste néanmoins possible au Président du club de donner mandat à tout licencié de son club afin qu'il le représente.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ADOPTION DU PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE DU 02 OCTOBRE 2020 à PARCAY-MESLAY

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est déroulée le 02 octobre 2020 à Parçay-Meslay est paru sur le site du District d'Indre et Loire.

Aucune observation n'étant formulée, le PV de l'AG est adopté à hauteur de 97% des votes exprimés.

COMMUNICATIONS DU SECRETAIRE GENERAL M. Patrick BASTGEN, Secrétaire Général

1- PRESENTATION DE LA NOUVELLE REGLE DES 10 METRES

OBJECTIF : BANNIR LA CONTESTATION DANS LE FOOTBALL

Projet applicable, en expérimentation, dès le début de la saison 2021/2022.

LIGUE : U16R1

DISTRICTS 37 et 45 : U18

Uniquement sur des rencontres dirigées par un arbitre officiel

Pour toute contestation d'une faute sifflée (concernant joueur / éducateur / dirigeant sur le banc d'une même équipe) :

Lors de la 1^{ère} contestation : rappel à l'ordre

Lors de la 2^{ème} contestation : le ballon sera avancé de 10m, vers le but de l'équipe contestataire jusqu'à la limite de la surface de réparation (si cela concerne une reprise du jeu par CFI pour HJ, le ballon ne pourra être avancé au-delà de la ligne médiane).

A partir de la 3^{ème} contestation :

(en plus de la sanction technique, ballon avancé de 10m),

le contestataire ou les contestataires fautif(s) sera(seront) averti(s) ou l'officiel ou les officiels d'équipe sera(seront) averti(s) ou exclu(s) du banc de touche

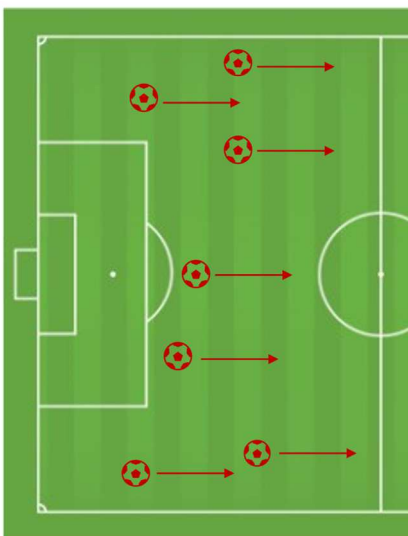
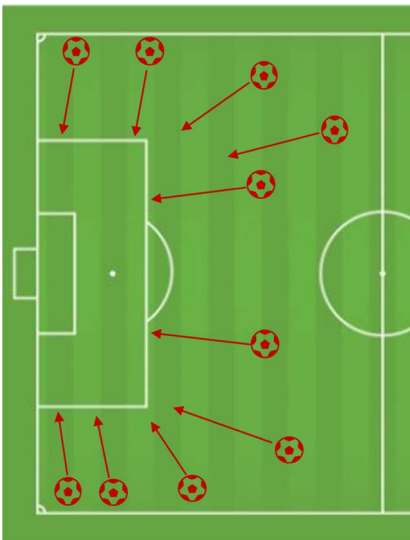
La règle des 10m s'arrête à la limite de la surface de réparation, il est interdit d'avancer le ballon dans la surface de réparation.

Si la faute est à moins de 10m de la surface, l'arbitre avance le ballon à hauteur de la surface de réparation **mais jamais sur la ligne.**

Pour toute contestation suite à une faute sifflée dans la surface de réparation, la règle des 10m ne s'applique pas.

Le joueur ou les joueurs sera(seront) averti(s) ou l'officiel ou les officiels d'équipe sera(seront) averti(s) ou exclu(s) du banc.

Cela ne sera donc pas considéré comme étant de la récidive



2- Aggravations des sanctions disciplinaires

3- Licence à points

4- Frais de mutations jeunes

5- Certificat médical

Article 70 RG FFF :

→ Le certificat médical du **joueur majeur** est valable 3 saisons.

→ **Joueur mineur** : doit répondre, chaque saison jusqu'à sa majorité, à un questionnaire de santé :

- Si réponses négatives à toutes les questions : pas de certificat
- Si au moins 1 réponse positive : certificat médical

→ **Exception double surclassement** : certificat médical obligatoire

6- Certificat médical pour les jeunes

Article 27 Statut de l'Arbitrage :

- les arbitres de moins de 18 ans sont soumis au même régime d'examen médical que les joueurs mineurs.
- les arbitres des Ligues et des Districts de 18 à 34 ans sont soumis au même régime d'examen médical que les joueurs majeurs,
- les arbitres des Ligues et des Districts à partir de 35 ans sont soumis à un examen médical annuel qui peut être effectué par le médecin traitant.

7- Licence « Volontaire »

Article 59 RG FFF

Cette licence est réservée à toute personne ne souhaitant ni pratiquer le football ni exercer des fonctions officielles (parent accompagnateur, buvette, etc...)

Elle ne donne pas droit à une inscription sur la FMI

Avantages :

- * **Recherche de l'honorabilité**
- * **Le licencié est assuré par la MDS**
- * **1^{ère} année 10€ au lieu de 17,85€**

8- Service Clubs

- Conseils aux clubs
- Soutien aux dirigeants



SERVICE CLUBS

Rechercher



LA VIDÉO DE LA PLATEFORME EST DISPONIBLE ICI :



EMPLOI



FINANCIER



FORMATION



RÈGLEMENTS



SUPPORTS
INFORMATIQUES



ASSURANCES



VIE ASSOCIATIVE



BIENTÔT DISPONIBLE
PROJET CLUB
LABELS

10- DATES D'ENGAGEMENTS DES COMPETITIONS

- **Seniors D 1, 2 et 3** : Jusqu'au Dimanche 18 Juillet 2021
- **Coupe Seniors Indre et Loire** : Jusqu'au Dimanche 18 Juillet 2021
- **Jeunes (U12, U13 Elite, U15 Elite, U17 et U18 Elite)** : Jusqu'au Lundi 12 Juillet 2021

Si refus d'engagement d'équipe : Fiche volontariat disponible sur le site à partir du 13 juillet (à remplir et à retourner avant le 19 juillet). Ouverture des pré-engagements sur footclubs le 13 juillet.

- **Seniors D 4 et 5** : Jusqu'au Dimanche 29 Août 2021
- **Coupe Marcel Bacou et Challenge D4/D5** : Jusqu'au Dimanche 29 Août 2021
- **Féminines Adultes** : ouverture des pré-engagements sur footclubs le 19 juillet : **Jusqu'au Dimanche 29 Août 2021**
- **Jeunes Masse** : ouverture des pré-engagements sur footclubs le 19 juillet : **Jusqu'au Jeudi 9 Septembre 2021**

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET 2021-2022 Thierry GABUT, Trésorier Général

1- Préambule comptes 2020-2020

En préambule, je souhaiterais revenir sur des éléments importants du budget 2020/2021 clôturé hier soir et qui vous sera présenté à l'AG d'automne mais nécessaire à la présentation du budget 2021/2022.

En premier lieu, l'exercice présentera un bénéfice alors que le budget voté l'an dernier prévoyait un déficit de 38 752 €, certes financé par une réserve légale. Par conséquent cette réserve n'a pas été utilisée.

Les aides de soutien de l'État que sont le fonds de solidarité mais aussi l'activité partielle et les exonérations de charges patronales ont participé au développement d'un compte bénéficiaire. Les charges ont été également maîtrisées (en effet les charges des commissions ont été arrêtées fin octobre).

Pour autant, les engagements compétition ont été pris entièrement en compte par les finances du district, exonérant ainsi les clubs ainsi qu'une subvention à hauteur de 50 % des cotisations et enfin une aide de 1,5 € sur chaque licence a été octroyée.

Eu égard à ce bénéfice, la commission des Finances a proposé au CD qui l'a votée le 9 juin d'introduire une charge supplémentaire afin de créer une provision 75 000 € qui correspond à la somme touchée dans le cadre du fonds de solidarité. Elle sera affectée sous forme de subvention d'aide aux clubs pour le budget 2021/2022 notamment pour le paiement des engagements d'équipes

mais aussi pour les cotisations (comme pour le budget 2020/2021). Outre cette provision, le budget dégagera un bénéfice qui sera affecté en réserve légale et qui viendra s'ajouter à la précédente réserve.

- Charges des commissions arrêtées à fin octobre 2020.
- Charges administratives maîtrisées à leur minimum.
- Aides de soutien de l'Etat : Activité Partielle, Fonds de Solidarité (75 000 €), Exonération charges patronales.
- **RESULTAT BENEFICIAIRE ATTENDU au 30/06/2021.**
- Proposition du District de profiter de ce bénéfice exceptionnel pour **aider financièrement les clubs** sous forme de **subvention d'aide à la reprise d'activité.**

2- Budget 2021-2022

Passons maintenant au budget 2021/2022.

Nous vous avons transmis les documents présentés sous forme de 3 tableaux : un pour le compte annuel qui résume tous les postes, un pour les charges et un pour les produits.

Ce budget, après examen de la commission des finances, a été présenté et voté au Comité de Direction du 09 juin 2021.

Tout d'abord, c'est un budget qui a pris en compte certaines incertitudes (comme la baisse potentielle des licenciés) et des certitudes (notamment la baisse de certaines subventions). C'est par conséquent un budget réaliste et prudent que nous vous présentons. Il est en baisse de 6 % par rapport au budget 2020/2021, c'est à dire voté en AG, et de 23 % par rapport au dernier exercice dit « normal » 2018/2019 soit post période Covid.

Quels sont les éléments essentiels de ce budget ?

– Pour les produits :

Comme je vous l'ai indiqué précédemment, nous avons prévu une baisse financière de 20 % au niveau des cotisations, passant de 56 200 € (saison 2020/2021) à 45 000 € cette année. Cela a un impact direct sur d'autres postes. S'il y a moins de joueurs alors il y aura moins d'amendes, c'est pourquoi ce poste affiche également une baisse de 10 % passant de 102 000 € à 92 163 €. Et je ne parle pas de l'incertitude qui plane sur le nombre d'arbitres pour la prochaine saison : moins d'arbitres, moins d'amendes. Le reversement des licences par la Ligue est également présenté en baisse de 7 % pour les mêmes raisons. Ce qui fait que globalement au poste « club », la diminution sera de 26 537 €, soit une baisse de 10 %.

Au niveau du poste subvention, une baisse de 13 % est prévue soit – 23 100 € (il était de 179 980 € au budget voté l'an dernier) avec des recettes prévues pour 156 880 €. Cela provient de 3 postes : de l'ANS départemental pour – 5 000 €, de la subvention FFF pour – 11 600 € (dans le cadre d'intervention d'un des techniciens en équipe de France) et de la subvention Ligue pour – 5 000 €.

Pour les autres postes, le poste remboursement/vente est exceptionnellement élevé en raison d'événements éphémères comme la vente du véhicule Nissan (8 000 €), une subvention pour l'achat du nouveau véhicule Volkswagen (4 000 €) et un remboursement du Five (5 000 €).

Il faut dire aussi que les hypothèses suivantes se basent sur un nombre de licenciés de 15.000 la saison prochaine.

Je ne vous parle pas des frais arbitrages qui représentent une opération blanche puisque l'on retrouve la même somme en charges.

PRODUITS	2021/2022	%age vs Total
Cotisations clubs District	45 000 €	8 %
Amendes – Droits	92 163 €	15 %
Reversement Licences	74 000 €	12 %
Engagements équipes	45 000 €	8 %
SUBVENTIONS	156 880 €	26 %
Remboursements / Ventes	25 222 €	4 %
Partenariat (numéraires + échanges pdts)	25 000 €	4 %
Autres (dons, intérêts bancaires)	12 500 €	2 %
Remboursements arbitrage clubs	129 400 €	21 %
TOTAL PRODUITS	605 165 €	100 %

– Pour les charges :

Elles restent stables par rapport à l’an dernier, un budget serré impose une maîtrise des dépenses, qu’elles soient au niveau des charges administratives et d’entretien du siège, de la masse salariale et des charges de fonctionnement des commissions, celles-ci n’évoluent pas ou très peu.

En revanche, ce qui change c’est que l’on retrouve la provision de 75 000 € issue du fonds de solidarité dont je vous ai parlé en préambule et relatif aux comptes 2020/2021. Elle sera utilisée sous 2 formes.

* Elle financera tout d’abord à hauteur de 60 000 € la « subvention aides aux clubs ». Elle couvrira le financement des exonérations d’une part pour 45 000 € au niveau des engagements, d’autre part, pour 15 000 € au niveau des cotisations.

* Ensuite, le CD a voté pour que la somme restante de 15 000 € soit réservée à un plan de reprise d’activité. 2 axes ont déjà été ciblés, l’un concerne l’arbitrage, l’autre les bénévoles. Cette liste n’est évidemment pas exhaustive.

CHARGES	2021/2022	%age vs Total
Charges administratives fixes	47 047 €	7 %
Masse salariale (salaires + charges)	326 572 €	50 %
Dons frais de déplacement	10 000 €	2 %
Entretien siège social	46 200 €	7 %
Commissions District	72 346 €	11 %
Plan de reprise activités	15 000 €	2 %
Subvention Aides clubs Covid-19	60 000 €	9 %
Provision Aides clubs et plan de reprise	-75 000 €	
Charges Partenariat échanges produits	15 000 €	2 %
Frais arbitrages clubs	130 000 €	20 %
TOTAL CHARGES	647 165 €	100 %

– Pour le résultat :

Le résultat présenté affiche un résultat déficitaire de 42 000 €. Il sera financé par la réserve légale constituée d’une part de la réserve de la saison 2019/2020 non utilisée et le bénéfice prévu pour la saison 2020/2021.

J'appelle cependant votre attention sur le fait que nous ne bénéficieront pas tous les ans d'une réserve pouvant compenser un éventuel déficit. Il faudra par conséquent soit augmenter les produits (augmentation des licenciés par exemple) soit diminuer les charges.

Enfin, une dernière diapo reprend les différentes aides réalisées (2020/2021) et réalisables (2021/2022) pour les clubs :

- des reports de prélèvement bancaire de fin juillet 2020 à fin septembre 2020, opération renouvelée pour cette prochaine saison, de fin juillet 2021 à fin septembre 2021 ;
- un appel à cotisations District prélevées à hauteur de 50 % au lieu de 100 % en septembre 2020;
- une aide de 1,5 € par licence soit une somme de 17 270 € ;
- deux subventions :
 - *une de 27 008 € pour prendre en compte les 50 % restant des cotisations district non prélevées ;
 - * une de 43 732 € pour prendre en compte les engagements non prélevés
- une subvention clubs budgétée à hauteur de 60 000 €

Soit un total sur 2 exercices de 148 010 €.

Je reste à votre disposition pour d'éventuelles questions.

Je vous remercie pour votre écoute.

Le vote du Budget 2021-2022 est soumis au vote de l'Assemblée générale par boitiers électroniques.

L'Assemblée se prononce à l'unanimité, à 100% des votes exprimés pour l'adoption de ce budget.

PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR

Fabrice DURAND, Directeur Administratif

Par homologation avec les modifications du Règlement Intérieur de la Ligue-Centre Val de Loire votées le 12 juin dernier, il est proposé d'étudier les modifications suivantes :

<i>Textes actuels</i>	<i>Textes modifiés</i>
<p>ARTICLE 3 : Modifications aux textes fédéraux</p> <p>1. Les modifications aux Règlements Généraux de la Fédération et à ceux de la Ligue et de ses Districts ainsi qu'aux Statuts du District et règlements particuliers régionaux ou départementaux se rapportant à la pratique du football et à son organisation peuvent être soumises à l'assemblée générale par le Comité de Direction pour son propre compte ou par les clubs.</p> <p>2. Pour être soumise à l'Assemblée Générale, toute proposition de modification précisée à l'alinéa ci-dessus devra être adressée au moins 30 jours à l'avance au secrétariat du District, la date de la poste faisant foi. Elle devra comporter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le texte ancien à modifier - le texte nouveau proposé - l'exposé des motifs justifiant cette proposition. 	<p>ARTICLE 3 : Modifications aux textes fédéraux</p> <p>1. Les modifications aux Statuts du District sont proposées par le Comité de Direction ou par le quart au moins des représentants des Clubs membres de l'Assemblée Générale représentant au moins le quart des voix.</p> <p>Les modifications au Règlement Intérieur du District sont proposées par le Comité de Direction du District.</p> <p>Les modifications aux Règlements Généraux de la Fédération et à ceux de la Ligue et de ses Districts ainsi qu'aux Statuts du District et règlements particuliers régionaux ou départementaux se rapportant à la pratique du football et à son organisation peuvent être soumises à l'assemblée générale par le Comité de Direction du District pour son propre compte ou par les clubs.</p> <p>2. Pour être soumise à l'Assemblée Générale, toute proposition de modification précisée à l'alinéa ci-dessus devra être adressée au Secrétariat du District par tous moyens, au plus tard moins 30 jours avant la date de l'Assemblée Générale à l'avance la poste faisant au secrétariat du District, la date de foi.</p> <p>Elle devra comporter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le texte ancien à modifier - le texte nouveau proposé - l'exposé des motifs justifiant cette proposition.

3. Aucune modification des mêmes articles ou la création d'un article nouveau des Règlements ne peut être proposée avant un délai d'application d'un an.

4. Si une modification est proposée par le Comité de Direction, celle-ci pourra être appliquée dès la saison qui suit.

ARTICLE 16 : Lieu de réunion

Toutes les commissions se réunissent au siège du District. Exceptionnellement, elles peuvent se réunir en un autre lieu après autorisation préalable du Président du District.

ARTICLE 17 : Sanctions

Les principales sanctions que peuvent prendre les organes compétents du District à l'occasion de tous litiges dont ils sont saisis, ou pour toute infraction de quelque nature que ce soit, sont énumérées à l'Article 200 des Règlements Généraux de la Fédération.

ARTICLE 19 :

Les attributions de ces commissions sont fixées par les Règlements Généraux et les Règlements particuliers des épreuves ou, à défaut, par le Comité de Direction.

Section 3 – Les instances départementales d'appel

ARTICLE 20 : Commission départementale d'appel de discipline

La Commission départementale d'appel de discipline statue en matière de discipline. Elle est proposée à la F.F.F par le Comité de Direction et composée au minimum de cinq membres dont la majorité d'entre eux ne peut appartenir au Comité de Direction du District.

ARTICLE 21 : Bureau d'appel

Le Bureau d'appel du Comité de Direction statue en 2ème ressort (en dernier pour les coupes) sur les appels des clubs des décisions des différentes commissions ou sections départementales à l'exception des commissions disciplinaires.

3. Aucune modification des mêmes articles ou la création d'un article nouveau des Règlements ne peut être proposée avant un délai d'application d'un an.

4. Si une modification est proposée par le Comité de Direction, celle-ci pourra être appliquée dès la saison qui suit.

ARTICLE 16 : Lieu de réunion

Toutes les commissions se réunissent au siège du District. Exceptionnellement, elles peuvent se réunir en un autre lieu après autorisation préalable du Président du District.

Dans ce cas, mention sera faite du lieu sur le PV de ladite réunion.

A titre exceptionnel également, les Commissions peuvent se réunir soit téléphoniquement, soit par voie de visioconférence voire, si l'urgence l'exige, par voie électronique.

ARTICLE 17 : Sanctions et Délibérations

Les principales sanctions que peuvent prendre les organes compétents du District à l'occasion de tous litiges dont ils sont saisis, ou pour toute infraction de quelque nature que ce soit, sont énumérées à l'Article 200 des Règlements Généraux de la Fédération.

Chaque commission ne peut valablement délibérer qu'avec la participation d'au moins trois de ses membres.

D'une manière générale, pour les délibérations des Commissions Départementales, en cas de partage égale des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

ARTICLE 19 :

En dehors de celles définies par les Règlements Généraux et les Statuts particuliers de la F.F.F. (telles que la Commission Départementale de l'Arbitrage, Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage),

les attributions de ces commissions sont fixées par les Règlements Généraux et les Règlements particuliers des épreuves ou, à défaut, par le Comité de Direction.

Section 3 – Les instances départementales d'appel

ARTICLE 20 : Commission départementale d'appel de discipline

La Commission départementale d'appel de discipline statue en matière de discipline. Elle est proposée à la F.F.F par le Comité de Direction et composée au minimum de cinq membres dont la majorité d'entre eux ne peut appartenir au Comité de Direction du District.

dispose d'une compétence disciplinaire générale en application des articles 2 et 3 du Règlement Disciplinaire (Annexe 2 aux Règlements Généraux de la F.F.F.).

ARTICLE 21 : Bureau Commission départementale d'Appel Général

	<p>Le Bureau d'appel du Comité de Direction statue en 2ème ressort (en dernier pour les coupes) sur les appels des clubs des décisions des différentes commissions ou sections départementales à l'exception des commissions disciplinaires.</p> <p>Elle statue en appel, conformément aux dispositions prévues aux articles 188 et suivants des Règlements Généraux de la F.F.F., sur les décisions prises par les Commissions Départementales et/ou par les instances Départementales, autres que celles relatives aux affaires disciplinaires.</p>
--	--

Origine : déclinaison des modifications proposées en Assemblée Générale de Ligue le 12 juin 2021.

Avis de la C.D.R.T. : Avis favorable.

Avis du Comité de Direction du District : Avis favorable.

Le vote des modifications réglementaires présentées ci-dessus est soumis au vote électronique de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale vote favorablement à la majorité, 98,82 % des votes exprimés pour l'approbation des modifications du Règlement Intérieur.

PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DES REGLEMENTS SPORTIFS

Fabrice DURAND, Directeur Administratif

A l'initiative de la Commission Sportive, il est proposé d'étudier les modifications suivantes dans un souci d'alléger le calendrier des compétitions seniors :

<i>Textes actuels</i>	<i>Textes modifiés</i>
<p>REGLEMENT DES COUPES SENIORS D'INDRE-ET-LOIRE</p> <p>Article 1 : Le DISTRICT D'INDRE ET LOIRE organise TROIS COUPES départementales seniors : Ces coupes sont dotées d'un objet d'art qui sera remis aux équipes gagnantes à l'issue de la finale.</p> <p>Coupe d'Indre et Loire – Challenge Roger ARRAULT</p> <ul style="list-style-type: none"> • • La Coupe Roger ARRAULT est ouverte à tous les clubs régionaux et départementaux d'Indre et Loire affiliés à la F.F.F. et en règle. • • Elle est obligatoire pour les clubs régionaux, D1, D2, D3 et facultative pour les autres divisions. • • Toutefois, pour prendre part à cette épreuve, les équipes représentant ces clubs doivent être admises à participer aux championnats organisés par la Ligue du Centre ou par le District 37 • • Chaque club ne pourra engager que son équipe première, exception faite pour les clubs disputant un championnat national, qui ne peuvent engager que leur équipe disputant des compétitions en Ligue ou en District. <p>Dans ce dernier cas, les conditions de qualification et les restrictions de participation des joueurs sont celles appliquées pour les championnats de District.</p> <p>Le forfait en coupe ARRAULT entraine systématiquement le forfait en coupe Marcel BOIS.</p>	<p>REGLEMENT DES COUPES SENIORS D'INDRE-ET-LOIRE</p> <p>Article 1 : Le DISTRICT D'INDRE ET LOIRE organise TROIS COUPES départementales seniors : Ces coupes sont dotées d'un objet d'art qui sera remis aux équipes gagnantes à l'issue de la finale.</p> <p>Coupe d'Indre et Loire – Challenge Roger ARRAULT</p> <ul style="list-style-type: none"> • • La Coupe d'Indre-et-Loire Roger ARRAULT est ouverte à tous les clubs régionaux et départementaux d'Indre et Loire affiliés à la F.F.F. et en règle. • • Elle est obligatoire pour les clubs régionaux, D1, D2, D3 et facultative pour les autres divisions. • • Toutefois, pour prendre part à cette épreuve, les équipes représentant ces clubs doivent être admises à participer aux championnats organisés par la Ligue du Centre ou par le District 37 • • Chaque club ne pourra engager que son équipe première, exception faite pour les clubs disputant un championnat national, qui ne peuvent engager que leur équipe disputant des compétitions en Ligue ou en District. <p>Dans ce dernier cas, les conditions de qualification et les restrictions de participation des joueurs sont celles appliquées pour les championnats de District.</p> <p>Le forfait en coupe d'Indre-et-Loire ARRAULT entraine systématiquement le forfait en coupe du District Marcel BOIS.</p>

Coupe du district – Challenge MARCEL BOIS

- • Elle est réservée aux équipes des clubs participant aux championnats du district, à condition qu'elles aient participées à la coupe ROGER ARRAULT.
- • Les clubs rentrent en compétition au fur et à mesure de leur élimination de la coupe ROGER ARRAULT jusqu'au 1/8ème de final.

Coupe des réserves – Challenge MARCEL BACOU

Elle est réservée aux équipes réserves participant à un championnat départemental.

SYSTEME DES EPREUVES

Article 2 :

Les Coupes seniors d'Indre et Loire se disputent par élimination directe, dans les conditions suivantes :

- Les tours éliminatoires,
- La compétition propre comprenant les 1/8e, 1/4, 1/2 et finale.

Article 3 :

A partir des 1/8ème de finale, tout club qui participe à une compétition nationale ou régionale le même jour doit faire participer une autre équipe sans restriction de qualification.

Coupe du district – Challenge MARCEL BOIS

- • Elle est réservée aux équipes des clubs participant aux championnats du district, à condition qu'elles aient participées à la coupe **d'Indre-et-Loire** ROGER ARRAULT.
- • Les clubs rentrent en compétition au fur et à mesure de leur élimination de la coupe **d'Indre-et-Loire** ROGER ARRAULT jusqu'au 1/8ème de final.

Coupe des réserves – Challenge MARCEL BACOU

Elle est réservée aux équipes réserves participant à un championnat départemental.

SYSTEME DES EPREUVES

Article 2 :

1. La **COUPE SENIORS D'INDRE ET LOIRE** se dispute par élimination directe en DEUX phases, dans les conditions suivantes :

1^{ère} phase : éliminatoires

- Equipes participant aux compétitions départementales (X équipes). Les équipes disputant un championnat régional sont exemptées de cette phase.
-

2^{ème} phase : 1/16, 1/4, 1/2 et finale

- 32 équipes :
 - X équipes « départementales » issues de la 1^{ère} phase
 - X équipes « Régionales »

2. La **COUPE SENIORS DU DISTRICT D'INDRE ET LOIRE** se dispute également par élimination directe et est réservée aux équipes éliminées de la COUPE D'INDRE ET LOIRE en première phase auxquelles s'ajoutent les équipes « départementales » éliminées en 1/16 de finale de cette dernière.

3. La **COUPE DES RESERVES «MARCEL BACOU»** se dispute par élimination directe et est réservée aux équipes réserves participant à un championnat départemental.

Article 3 :

~~A partir des 1/8ème de finale~~, Tout club qui participe à une compétition nationale ou régionale le même jour doit faire participer **une autre équipe (s'il en a une) sans restriction de qualification, au risque de se voir déclaré forfait. Une nouvelle date avec le club adverse peut être avancée sans pour autant perturber le bon déroulement du calendrier préalablement établi.**

Origine : Commission Sportive.

Avis de la C.D.R.T. : Avis favorable.

Avis du Comité de Direction du District : Avis favorable.

Le vote des modifications réglementaires présentées ci-dessus est soumis au vote électronique de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale vote favorablement à la majorité, 87,95 % des votes exprimés pour l'approbation des modifications du Règlement des Coupes départementales seniors.

PAUSE des DELEGUES de l'AG

REMISE DES MEDAILLES Patrick BASTGEN, Secrétaire Général

« Médailles de BRONZE du District »

En collaboration avec notre partenaire historique, le Crédit Agricole, afin de soutenir nos jeunes arbitres, nous avons décidé de récompenser 2 d'entre eux :

- Elle a commencé sa carrière d'arbitre en septembre 2018
Licenciée au club de l'US RENAUDINE
Jeune arbitre de District jusqu'en 2020
Candidate jeune Arbitre de Ligue en 2021
Nous sommes heureux de remettre la « **Médaille de Bronze du District** » ainsi qu'un bon d'achat de 70€ à **Mlle BEGEY Elise**
- Il a commencé sa carrière d'arbitre en janvier 2014
Licencié arbitre au club du SPC AZAY CHEILLE
Arbitrage en jeunes jusqu'en 2019
Il évolue aujourd'hui au niveau seniors, catégorie D2
Nous sommes heureux de remettre la « **Médaille de Bronze du District** » ainsi qu'un bon d'achat de 70€ à : **M. BAUDRY Thomas**

« Médailles d'ARGENT du District »

- Dirigeante depuis 2008 au club de l'US RILLY SUR VIENNE – **13 ans de bénévolat**
Trésorière de 2008 à ce jour
Nous sommes heureux de remettre la « **Médaille d'ARGENT du District** » à **Mme LISSOIR Michele**
- Licencié de 1975 à 1985, puis de 2010 à ce jour au club de l'EB ST CYR/LOIRE – **21 ans de bénévolat**
Dirigeant, Vice-président de 1975 à 1985
Depuis de 2010 à ce jour, Educateur, dirigeant Senior, Délégué, responsable accueil partenaire N3, adjoint responsable éducateurs responsable des plateaux U7 – U9, Membre du Comité de Direction
Nous sommes heureux de remettre la « **Médaille d'ARGENT du District** » à :
M. GUIGNARD Michel

« Médailles de RECOONNAISSANCE du District »

- Licenciée au club du FC VERON (FC BEAUMONT EN VERON) depuis 1998 – **22 ans de bénévolat**
Membre du bureau de 1998 à 2000
Trésorière Adjointe de 2000 à 2015, puis Trésorière de 2015 à ce jour
Nous sommes heureux de remettre la « **Médaille de RECOONNAISSANCE du District** » à **Mme MENIER Evelyne**
- Dirigeant depuis 1994 au club de ST GEORGES DESCARTES – **27 ans de bénévolat**
Responsable équipe junior de 1994 à 1997
Responsable senior 1997 – 2001

Arbitre bénévole 1990 à 2019

Trésorier adjoint de 1998 à 2013, puis trésorier de 2013 à ce jour

Nous sommes heureux de remettre la « **Médaille de RECONNAISSANCE du District** » à **M. MOREAU Gilles**

- Licenciée depuis 1993 au club de l'AS CHARNIZAY ST FLOVIER – **28 ans de bénévolat**
Dirigeante de 1993 à 1995
Depuis 1995, elle est la secrétaire du club
Nous sommes heureux de remettre la « **Médaille de RECONNAISSANCE du District** » à **Mme CAILLET Guylaine**
- Licenciée depuis 1992 au club du RCVI – **29 ans de bénévolat**
Dirigeante de 1992 à 2000
Trésorière Adjointe de 2000 à 2018, puis Trésorière de 2018 à ce jour
Nous sommes heureux de remettre la « **Médaille de RECONNAISSANCE du District** » à **Mme LEVILAIN Maryse**
- Licenciée depuis 1992 au club de l'ESJC FOOT LA CELLE ST AVANT – **29 ans de bénévolat**
Dirigeante, Adjointe Trésorière Adjointe, puis Trésorière de 1992 à ce jour
Nous sommes heureux de remettre la « **Médaille de RECONNAISSANCE du District** » à **Mme PAGÉ Patricia**
- Dirigeant depuis 1992 au club de l'AS ESVRES/INDRE – **29 ans de bénévolat**
Responsable équipes jeunes de 1992 à 1995
Dirigeant équipe Senior 1997 à 2018
Membre de la commission fêtes de 2006 à ce jour
Nous sommes heureux de remettre la « **Médaille de RECONNAISSANCE du District** » à **M. BABIN Thierry**
- Dirigeante depuis 1982, **40 ans de bénévolat**
Dirigeante des équipes jeunes et féminines de l'AS VALLEE DU LYS de 1982 à 1985
Arbitre officielle du district 37 de 1985 à 1993
Dirigeante au club du S.C. Azay-Cheillé de 1989 à 1993
Dirigeante au club de l'AS VALLEE DU LYS de 1993 à ce jour
Dirigeante au club de OUEST TOURANGEAU de 1999 à 2006
Arbitre auxiliaire du district 37 de 2011 à 2016
Membre du comité directeur au club de l'AS VALLEE DU LYS de 2013 à ce jour
Tutrice jeunes arbitres au District de 2011 à ce jour
Nous sommes heureux de remettre la « **Médaille de RECONNAISSANCE du District** » à **Mme CABALLERO Nadine**
- Dirigeant depuis 1979 – **43 ans de bénévolat**
Secrétaire de l'US CRAVANT de 1979 à 1999
Secrétaire Adjoint puis Secrétaire du FC VAL DE VIENNE de 1999 à 2014
Membre du Comité directeur de l'AS BOUCHARDAIS de 2017 à ce jour
Nous sommes heureux de remettre la « **Médaille de RECONNAISSANCE du District** » à **M. LASSIER Guy**
- Dirigeant depuis 1977 – **44 ans de bénévolat**
Dirigeant et éducateur au club de Sonzay de 1977 à 1980
Dirigeant au club de l'US ST PIERRE DES COPRS de 1980 à 1989
Dirigeant et éducateur au club du FC LA MEMBROLLE METTRAY de 2001 à ce jour
Nous sommes heureux de remettre la « **Médaille de RECONNAISSANCE du District** » à **M. MICHELET Pierre**
- Licencié au club de l'AS VILLIERS AU BOUIN depuis 1975– **46 ans de bénévolat**
Arbitre de touche de 1975 à 2015
Dirigeant, Délégué de 1975 à ce jour
Nous sommes heureux de remettre la « **Médaille de RECONNAISSANCE du District** » à **M. BLONDEAU Jacquelin**
- Dirigeant depuis 1974 – **47 ans de bénévolat**
Secrétaire de l'US NOUANS BEAUMONT de 1974 à 1998
Président de l'US ORBIGNY NOUANS BEAUMONT de 1998 à ce jour
Fondateur et secrétaire de l'entente des clubs du PAYS MONTRESOROIS de 1996 à 2006
Présidents de l'entente des clubs du PAYS MONTRESOROIS de 2006 à ce jour
Nous sommes heureux de remettre la « **Médaille de RECONNAISSANCE du District** » à **M. BOURDIN Philippe**

« Médaille d'OR du District »

- **Dirigeante depuis 1983 - 38 ans de bénévolat**

Animatrice école de football de l'US CHINON – ST BENOIT LA FORET et l'ECOLE INTERCOMMUNALE DE FOOTBALL de 1989 à ce jour

Membre du Comité directeur de ST BENOIS LA FORET de 1989 à 2004

Trésorière de ST BENOIT LA FORET de 1999 à 2004

Responsable de l'équipe Féminine Senior de ST BENOIT LA FORET de 2007 à 2011

Membre du Comité Directeur de l'EIF de 2002 à 2005

Trésorière du club de RIVARENNES et de l'EIF de 2005 à ce jour

Présidente de l'EIF de 2011 à 2017

Membre de la Commission JT et Féminine du District de 2005 à 2013

Membre du Comité de Direction du District de 2016 à ce jour

Nous sommes heureux de remettre, à titre exceptionnel, la « Médaille d'OR du District » à Mme BRETON Nathalie.

DEBAT

Philippe GALLE, Président du District

Un échange sur la reprise d'activités avec les clubs est organisé et animé par le Président Philippe GALLE.

Quelques thèmes d'échanges possibles sont exposés à l'écran.

Philippe GALLE, Président du District :

Sur les thèmes possibles à aborder ce soir dans notre débat, le mot « bienveillance » reste le fil rouge de l'intervention du District auprès de vous, clubs. La bienveillance n'empêche pas le respect des règlements, le respect d'autrui, le fair-play, les bonnes relations que le District a avec ses clubs, tout en étant correct et respectueux.

EVOLUTION PREVUE DES EFFECTIFS :

- * Licenciés joueurs / joueuses

- * Encadrement : éducateurs / dirigeant(e)s / arbitres.

SITUATION FINANCIERE: atterrissage de la saison 2020-2021, perspectives.

ATTENTES VIS-À-VIS DU DISTRICT :

- * Matériel pédagogique.

- * Visites conseillers techniques

- * Accompagnement des élus...clubs ayant perdu des licenciés...

CLUBS = « LIEUX DE VIE »

VALORISATION DE NOS BENEVOLES

Chacun des représentants des club est invité à participer à la **première partie du débat sur la situation actuelle après la crise sanitaire** .

Stéphane BEGEY de l'U.S.RENAUDINE :

« La situation est aujourd'hui très compliquée. Nous perdons des éducateurs. Nous n'avons pas de levier pour recourir à ce problème.

Dans la catégorie U17-U18, les études poursuivies par les joueurs et joueuses font mal. Il s'agit également de motiver les bénévoles pour revenir. Même chose pour les parents. Cela fait un an et demi que les gens ont pris d'autres habitudes. Les gens vont consommer le football autrement. Notre club va certainement baisser de 240 licenciés à 200. Et ce n'est pas une question de prix de la licence.

Philippe SCHNEL de l'A.S.VALLEE DU LYS :

« Nous connaissons la même problématique de bénévolat. Notre Comité de direction est passé de 15 membres à 13 membres. La Covid a permis aux bénévoles de faire autre chose. C'est le même constat pour les joueurs seniors. Nous sommes inquiets sur le nombre d'élus restant dans le Comité de direction du club. Tout repose aujourd'hui sur quatre ou cinq personnes pour gérer plusieurs domaines les jours de match : buvette, arbitres, délégués. On va avoir des difficultés pour renouveler les licences des joueurs. En seniors, un groupe de joueurs revient. Mais en U15 et U18, c'est très compliqué.

Philippe GALLE compte 5/6 clubs qui vont avoir des difficultés pour renouveler leurs éducateurs et 20/25 clubs vont avoir des difficultés pour renouveler leurs bénévoles.

« Le constat, on le faisait il y a 5, 10 ou 15ans, les bénévoles, ce sont toujours les mêmes. On y arrive tant bien que mal. Mais, à un moment, cela risque de coïncider. Il est vrai que pour les éducateurs, le phénomène est un peu nouveau.

Juste pour vous donner par ailleurs deux informations au niveau du District :

- 1- On a décidé de renouveler ce qu'on faisait au niveau de l'apprentissage. Philomène PAGNOUX était notre apprentie cette année. Elle était dévolue essentiellement au football féminin, nouvelles pratiques et aussi football scolaire. On a décidé de renouveler ce poste d'apprenti cette année.
- 2- Et puis, on a créé un autre poste d'apprenti. Ce poste sera dédié à l'arbitrage. On a trouvé un bon profil. Il est arbitre actuellement. Il a des aptitudes à communiquer. Il sera apprenti au sein du District pour essayer de mettre en œuvre les actions qui constitueront à faire en sorte que les personnes intéressées aient envie de se lancer dans l'arbitrage. »

Stéphane MAUDUIT de l'A.S. AUBRIERE :

J'ai été un arbitre « gratuit » pendant plusieurs années. Aujourd'hui, les arbitres sont payés dans les clubs, voire très bien payés. Je demande à tous les présidents de clubs ce soir d' « arrêter les surenchères » ! Les clubs subissent la pression morale du Statut de l'arbitrage. Mais il y a d'autres manières de motiver les arbitres.

Philippe GALLE :

La solution à ce problème d'arbitrage, c'est vous qui l'avez Messieurs les Présidents. Il suffit de se mettre d'accord à un moment. Pourquoi pas 500 €, 300 € ou moins ? C'est entre les clubs qu'il y a une surenchère. J'espère que les futurs groupes de réflexion fédéraux se pencheront sur le Statut de l'Arbitrage. C'est une pression morale sur les clubs.

James MORRA de l'E.S. LA VILLE AUX DAMES

« A la base du foot, c'est du plaisir. On voit trop d'argent dans le football amateur. Les joueurs, arbitres, éducateurs sont payés...alors que les dirigeants ne le sont pas. Les dirigeants se font rares dans les clubs. Par exemple, avec deux matchs le dimanche à domicile, le peu de dirigeants doit cumuler les fonctions. Peut-on d'ailleurs faire délégué de match et la buvette en même temps ?

Patrick BASTGEN, Secrétaire Général du District :

Le délégué est là pour gérer les bancs et regarder ce qui se passe sur le terrain. Il ne peut pas être à la buvette.

Philippe GALLE :

Sachez qu'on réfléchit à imaginer d'autres créneaux pour faire jouer les matchs à un autre moment que le dimanche après-midi. Est-ce que le dimanche après-midi est un bon créneau ? Christophe BROSSARD et son équipe essaie d'envisager d'autres formules. Il essaie de proposer également de faire pratiquer pour ceux qui le veulent le football autrement. C'est vrai qu'en foot loisir, il y a moins de contraintes. Les garçons ou les filles sont aussi contents de jouer et de prendre une licence.

Christophe BROSSARD, Vice-Président Délégué :

« Pour répondre aux interventions, Philippe vous l'a dit. Il y a des nouvelles pratiques. Cela fait longtemps que l'on en parle. C'est juste que les clubs doivent, à un moment, être sensibles aux autres footballs. Ce n'est pas facile. Cela peut avoir une influence sur vos équipes seniors, sur l'équipe première. Il faut penser à l'inverse. Penser en premier aux jeunes. Ce qui amène à une surenchère sur l'arbitrage et les éducateurs. Moi, j'y suis sensible. Si j'ai rejoint les instances après être passé en club, c'est justement pour changer les choses. Je peux vous dire, que même en passant de l'autre côté, ce n'est pas simple. C'est un problème générationnel. Je suis sensible aux interrogations qui sont faites ce soir. Stéphane BEGEY a dit : « il faudra peut-être consommer le football autrement ». On y travaille au sein du club. Moi, c'est ma façon de voir les choses. J'essaie d'y travailler au sein des instances. Ce n'est pas toujours simple. On est en train de travailler. On a mis en place un groupe de travail sur la réforme des championnats et sur la réforme des compétitions. Cela passera aussi par le soutien de la Ligue vis-à-vis du District pour qu'on puisse mettre cette réforme en place. Il y a un souci de calendrier qui n'est pas commun à chaque district. Cela, c'est déjà une grande difficulté.

Moi, j'aimerais qu'en D4 ou D5, qu'on puisse permettre aux clubs de jouer entre le vendredi soir et le dimanche matin. Les clubs ruraux qui doivent se rendre sur l'agglomération pour jouer un match à 13h00, doivent partir 10h ou à 12h pour jouer à 13h ou 15h. On a des multi-activités personnelles chez les joueurs : chasse, pêche, etc...Pourquoi ne pourrait-on pas leur permettre de jouer vendredi soir, samedi matin, samedi après-midi...Pour moi, il faut laisser la liberté aux clubs et aux équipes surtout de choisir. Vous ne savez peut-être pas qu'on peut jouer au foot toute la semaine dans le District d'Indre-et-Loire : du lundi au dimanche, tous les soirs de semaine. Cela me permet de saluer les clubs qui sont présents dans ces pratiques-là : le F.A. ST SYMPHORIEN TOURS. C'est le seul club à être présent dans toutes les disciplines du football diversifié.

C'est tout ce que je voulais dire. S'il vous plaît, soyez sensible aux nouvelles pratiques ! Il y a un dispositif qui est en place. Philippe GALLE en a parlé : c'est le « Club, lieu de vie » ! Si demain, on garde à l'esprit qu'on vient dans un club, lieu de vie, on arrivera peut-être à combattre certaines incivilités. Mais en Indre-et-Loire, on est assez porteur dans le dispositif « Club, lieu de vie ». Cela fait deux années de suite qu'un club du District d'Indre-et-Loire est récompensé : VALLEE VERTE et BOUCHARDAIS. On est plutôt fiers de cela. Bonne soirée. »

Patrick BASTGEN :

« Juste pour rebondir sur ce que vient de dire Christophe. Quand le calendrier sort, les dates des matchs sont les dates butoirs. Rien ne vous empêche de demander à jouer plus tôt. Si vous avez deux matchs à domicile le week-end, rien ne vous empêche un autre créneau de la semaine avec l'accord du club adverse bien sûr. Vous ne pouvez pas imposer au club adverse de jouer un jour qu'il ne veut pas. »

Eric BEDOYAN du club du F.C.JOUE TOURAINE :

« Sur l'arbitrage, je voudrais rajouter que c'est la responsabilité du Président de club de donner de l'argent à ses arbitres. On peut imaginer que la Ligue mutualise les arbitres, il n'y aurait alors plus de surenchère entre clubs. Par contre, chaque club devrait peut-être payer à la Ligue une aide de 300 ou 400 €. »

Gilles MICHAU, Vice-Président du District chargé de la Promotion de l'arbitrage :

« Effectivement, un nouvel apprenti arrive sur la promotion de l'arbitrage au District en septembre prochain. Il animera des ateliers dans les clubs auprès des jeunes sur les terrains ou en salle. Il sera chargé de faire découvrir entre autres l'arbitrage. Il sensibilisera peut-être sur le long terme des vocations dans l'arbitrage chez les jeunes.

La Commission Départementale de Promotion de l'arbitrage est à la disposition des clubs. Je suis convaincu qu'il existe des abus dans les clubs. Il faut pousser les éducateurs à parler d'arbitrage car ils connaissent leurs joueurs. Ce serait bien car ils pourraient repérer les profils « arbitres » dans leur effectif. Aujourd'hui, en club, on opte pour une solution de facilité en payant les arbitres et les éducateurs. Il faudrait plutôt former des éducateurs et des arbitres. On peut avoir de belles surprises. »

Philippe GALLE :

« Merci Gilles. Je voudrais intervenir sur le fait que dans un club, il n'y a pas de familles indépendantes : les joueurs, les éducateurs, les arbitres, les dirigeants. Tous représentent des cercles non fermés avec des intersections. La famille des éducateurs est très importante. Ils peuvent être des bonnes « sentinelles » pour repérer des profils « arbitres », ou bien repérer des parents pour devenir dirigeant. Le fait de voir ces éducateurs diminuer en nombre est une forme d'interrogation, et même une inquiétude. Les sessions de BMF et BEF sont complètes pour la saison prochaine.

Ce soir, on ne va rien résoudre. On va essayer, avec les aides de l'Etat, de la Région... Il y a matière à essayer d'avoir des contrats de salarié de 2 ou 3 ans. Il y a eu un certain nombre de clubs qui ont eu accès ces derniers mois ou ces dernières années à des emplois aidés. Il y a matière à pérenniser ces emplois.

On va parler des dirigeants maintenant. Pour dire, il y a maintenant beaucoup de formations de dirigeant dématérialisées. Elles ont même eu un grand succès cette dernière saison. Nombre ici ont pu suivre ces formations sous forme de webinaire. Le but de ces formations est de vous donner plus de facilités, de légitimités dans vos fonctions. Il faut essayer de démystifier ces fonctions de dirigeants. Il est vrai qu'il n'est pas simple de dire à quelqu'un : rejoins-nous ! Les personnes demandent alors : que vas-tu me confier ? Combien cela va me prendre de temps ? Quelles sont mes responsabilités etc..Je crois que cela nous manque un peu comme bagages. Il y a des expériences réussies dans d'autres districts et d'autres ligues pour faire des sensibilisations à devenir dirigeants sans que cela prenne tous les jours, tous les week-ends. Il s'agit de donner un cahier des charges à la fonction de dirigeant. Il faut s'appuyer sur des expériences réussies et les faire connaître. On va s'y attacher la saison prochaine. Ce qui manque aujourd'hui, c'est de trouver les bénévoles de demain. Et là, aujourd'hui, prendre des responsabilités dans un club, cela fait un peu peur. Cela ne donne pas envie. Je pense qu'il y a forcément des personnes qui peuvent donner quelques heures par semaine, par mois dans des fonctions voire plus si affinités...Il faut qu'on vous aide à animer.

C'est la raison que j'ai indiqué dans le slide suivant du powerpoint : accompagnement des élus. On pourrait vous aider à cela, avec des réunions thématiques entre 4 ou 5 clubs. Nous, on y croit. Le District ne peut aller dans chaque club. On est 16 élus au sein du Comité de direction. Il y a en 11 qui travaillent dans la vie active. On n'a pas les moyens d'aller voir tous les clubs sur un an ou sur deux ans. Je ne peux pas prendre l'engagement. Par contre, vous aider à trouver des forces vives dans ce domaine-là : arbitres, dirigeants, éducateurs.

Messieurs les techniciens du District, avez-vous des recettes miracles ?

Laurent MAJCHRZAK, Responsable Technique :

« Il existe quelques recettes qui fonctionnent dans les clubs. Par exemple, sur les plateaux du football d'animation, les éducateurs sont parfois des U15 ou U17 ».

Philippe SCHNEL du club de l'A.S. VALLEE DU LYS :

« Le problème du bénévolat est que ce sont souvent les mêmes personnes. Mais effectivement, sensibiliser les U15 ou les U18 pourrait être une solution. »

Laurent MAJCHRZAK, Responsable Technique :

« La Ligue multiplie les dates des modules de formation éducateurs dans chaque district. On espère également que le dispositif des bons de formation FAFA éducateurs va se poursuivre. »

Philippe GALLE :

« On va clore ce sujet-là sur l'évolution des effectifs licenciés ».

Sébastien FEBVET du club du S.C. LA CROIX EN TOURAINE :

« L'instauration de droits de mutation pour les jeunes va permettre certes à certains « grands » d'attirer les bons jeunes dans les « petits » clubs. Mais, dans notre cas, cela va nous pénaliser. En effet, un groupe de jeunes souhaite revenir dans notre club pour la saison prochaine. Les droits de mutation vont faire augmenter les dépenses de notre club.

Philippe GALLE :

C'est effectivement un dégât collatéral. Le système n'est pas juste à 100%. C'est vrai que votre club risque d'être pénalisé. Mais, à un moment, il fallait prendre une décision. Mais, cette mesure n'est que partielle. Un éducateur qui mute avec 8 joueurs U13 d'un club à l'autre n'est pas évident. La sanction financière n'est que partielle. Cela n'empêchera pas le club de payer les droits de mutation. Le club qui voit partir les joueurs est extrêmement pénalisé.

Bruno LISSOIR du club du RICHELAIS FOOT :

On entend parler des difficultés des clubs de se faire payer les licences. Il existe un moyen simple de faire payer les joueurs. Ils ne jouent pas tant qu'ils ne paient pas. Cela fait trois ans qu'on applique ce dispositif. Cela fonctionne bien.

Philippe GALLE :

« Sur la situation financière, on va clore ce sujet-là. A vous entendre, il n'y a pas visiblement de problèmes d'atterrissage financier sur la saison qui vient de s'écouler.

Par contre, il y a beaucoup d'interrogation sur la saison à venir quant aux partenaires ou au nombre de licenciés. On va reporter ce sujet à l'AG d'octobre.

Pour notre deuxième partie du débat, combien de clubs sont intéressés à ce que nous, élus du District ou techniciens viennent vous rencontrer ?

FAVORISER LA REPRISE D'ACTIVITES :

- **Déploiement d'actions en liaison avec le guide régional « pratique du foot ».**
- **Challenge départemental « golf foot ».**
- **Aides aux clubs à la conception d'actions inter-clubs.**
- **Contacts club, états des lieux, accompagnement...**

Philippe GALLE :

Il y a quelques clubs intéressés. Il faut dire que le District d'Indre-et-Loire a les meilleurs résultats en football scolaire. Philomène PAGNOUX a notamment bien travaillé dans les écoles. On avait plus de 50 classes d'écoles primaires cette année inscrites à l'opération Foot à l'école. Ce sont les licenciés de demain. On est en train de marquer des points. »

Sébastien HENNAULT, Adjoint technique chargé du foot féminin et des nouvelles pratiques :

« Compte tenu du contexte, on a été obligé de s'adapter pour proposer des activités aux clubs. Vu la crise sanitaire, on a décidé de lancer le Challenge départemental golf foot qui permettait une activité footballistique individualisée. Cela permettait d'initier les U15 à la découverte d'une nouvelle pratique. Plus de 15 clubs ont participé au Challenge. Il y avait des clubs urbains et des clubs ruraux.

On va relancer l'activité la saison prochaine en espérant que le football reste toujours attractif. Le golf foot permet de travailler la technique et la concentration notamment sur les jeunes générations : ce qui est très important. On constate ce besoin d'attention ou de concentration sur nos actions liées aux nouvelles pratiques.

En ce qui concerne le Guide régional « Printemps du foot » que toutes les écoles de foot ont reçu, on a travaillé avec nos collègues des autres districts sur ce guide de reprise. C'est un guide sympa pour les éducateurs. Ce guide a pris en compte toutes les contraintes sanitaires. Il a plutôt été bien réalisé. Il est pratique à lire, à découvrir. En tant qu'éducateur, on doit toujours avoir à l'esprit de développer, à apprendre.

On va proposer également, et ce que les clubs ont fait par eux-mêmes, d'organiser des inter-clubs. Certains ont été force de proposition à travers les inter-clubs qui sont des échanges de clubs de même niveau géographique. Cela a permis d'échanger et de constater les mêmes problématiques que nous. Nous, techniciens, au travers des différents échanges, on a été disponibles pour vous, pour des actions d'accompagnement.

En tant que technicien sur le développement du football féminin, j'en profite ce soir pour féliciter l'ensemble des clubs du département pour avoir mené des actions sur le foot féminin notamment des portes ouvertes. J'ai bon espoir qu'en septembre avoir des effectifs féminins qui auront au moins stagné. »

Philippe GALLE :

Comme vous pouvez voir sur le powerpoint, la dernière phrase : **Contacts club, états des lieux, accompagnement...**, n'hésitez pas à communiquer avec le District. On n'aura peut-être pas réponse à tout. On a visité la saison dernière 18 clubs avec chaque fois un binôme technicien / élu. 17 clubs dans ces 18 vont être labellisés dans les deux niveaux, soit sous forme de renouvellement, soit pour une première fois. Bravo à ces 17 clubs. Les élus ne viennent pas forcément pour assister à la séance, mais pour rencontrer les dirigeants et les éducateurs du club. Vous nous parlez des points forts de votre club. On s'attache également à connaître leurs points faibles / point d'amélioration et d'avoir un panorama assez large. Le but est de mettre en place des actions soit individuelles, soit des actions collectives. On a eu un très bon accueil. Merci à tous. Bien souvent, chaque éducateur ou chaque dirigeant a un interlocuteur principal au District dans le domaine technique. Au-delà des techniciens, puisque le domaine sportif est sous l'autorité de Christophe BROSSARD, c'est que vous envoyez aussi votre mail à chbrossard@indre-et-loire.fff.fr. Il travaille avec Nicolas COUTANT au sein du Département Jeunes et Technique pour vous apporter les services que vous attendez de nous. Il y a beaucoup à faire. On n'a pas forcément connaissance de tout. N'hésitez pas à nous envoyer des mails. Nul doute que Christophe vous répondra ou vous dira ce qu'on peut faire pour vous aider, en sachant que la plupart des mails arrivent au niveau des techniciens et sont traités. Je pense qu'il faut qu'on renforce notre présence quantitative dans les clubs au niveau technique. En termes de dirigeants, en termes d'animation de club, il y a des expériences réussies. On souhaite vous connaître des expériences réussies pour que les clubs intéressés étudient si ça peut leur amener quelque chose en clubs. Il ne faut pas hésiter à se confronter aux autres ou à s'inspirer des expériences des autres. C'est important aujourd'hui. Il y a quand même des clubs qui sont en grosses difficultés aujourd'hui : des clubs ruraux mais pas seulement, clubs mon-équipes mono-seniors ou autres. On en a 3 ou 4 sur lesquels on s'interroge sur leur démarrage en septembre. Il y a eu trois fusions cette année : LANGEAIS avec MAZIERES-DETOURAIN, NAZELLES-NEGRON avec POCE sur CISSE et RENAUDINE avec MONTHODON.

INTERVENTION DU CDOS 37 JAHAN Alain, Président

Bonsoir à tous et à toutes,

C'est toujours très bien de passer en dernier. Et quand on a un certain nombre de personnalités qui doivent prendre la parole, cela nous rallonge le temps de parole...*sic*.

Mon nom est indiqué. Ma fonction est indiquée. Je vais rajouter quelque chose. Philippe GALLE a parlé de la nouvelle présidente du C.N.O.S.F. : Brigitte HENRIQUES, ex-Vice-Présidente de la FFF. Mais il doit dire aussi qu'il est désormais Vice-Président du CDOS 37 depuis quelques mois. Vous pouvez l'applaudir. Il est Vice-président quand même.

Applaudissements de l'Assemblée.

Je lui ai confié une tâche qu'il aime bien : il est en charge des politiques publiques. Il aime bien être en contact avec les maires, les députés, les élus territoriaux. Je lui fais confiance.

Pour être sérieux, je suis très, très heureux d'être parmi vous. Je suis heureux à plus d'un titre. Ce soir, j'ai eu le droit à une surprise. J'ai commencé par le foot. J'ai retrouvé Michel GUIGNARD. Cela m'a fait terriblement plaisir. On a un souvenir en commun. Je devais avoir 15 / 16ans, Junior surclassé. L'entraîneur de ST CYR à l'époque vient me voir. Il me dit : « dimanche, tu joues en première ». J'ai joué mon premier match avec Michel. Il avait besoin d'un arrière bâti comme moi. C'est des souvenirs mais je suis très heureux d'être parmi vous ce soir.

Philippe m'a demandé de pousser un coup de gueule. Je vais le faire tout de suite. Il a parlé du **Pass Sport jeunes**, aide de 50 €. Il y a des critères qui sont fixés. Il faut que ce soit affiné par le gouvernement.

Il y a quelque chose de bien plus grave qui se passe. Aujourd'hui, on a des budgets entre le Sport et la Culture qui sont incomparables. Le budget de la culture en 2019 était de l'ordre de 10 Milliards d'Euros. Le budget du Sport en 2019 était de 500 Millions d'Euros. On ne joue pas dans la même cour. Pendant cette crise de la Covid, on n'a parlé de la Culture. Mme BACHELOT, la Ministre a été brillante. Elle a bien parlé d'elle et de son Ministère. Par contre, au Sport, c'est plus compliqué...Mme Roxana MARACINEANU a été très discrète.

Pour ce qui est de cette Assemblée Générale qu'on a tous vécu ensemble puisque j'étais là depuis le début, j'ai noté plein de choses intéressantes. Je ne pourrai pas revenir sur toutes. J'ai noté l'effort que le District allait faire pour ses licenciés. Certaines communes du département vont aussi faire un effort de leur côté. C'est-à-dire que des communes vont donner à tous leurs licenciés sportifs ou culturels une petite aide financière. Je sais que les villes de Montlouis sur Loire et Loches se déjà positionnées.

J'ai entendu un long laïus sur le bénévolat, les nouveaux licenciés. On va passer un été, je pense, un peu chaud...en essayant d'aller à la «pêche» à nos licenciés. Partout où je passe, c'est la même problématique. Il faut faire revenir nos licenciés. aller les chercher. Pour les bénévoles, cela a été dit : beaucoup sont partis faire autre chose. Cela va être compliqué.

Cette année Covid a mis la « grouille » dans tous les sports. Vous devez être ma 6^{ème} AG en 15 jours. C'est dramatique pour tout le monde. On va arrêter de « se mettre la tête dans le sable » et on va continuer à aller de l'avant. Si le Sport a été le grand oublié de la période sanitaire qu'on l'on vient de passer, je crois que notre mobilisation doit amener nos dirigeants des fédérations, du Ministère et des instances les plus hautes. Il faut montrer notre dynamisme qui va permettre au Sport de retrouver toute la place qu'il mérite dans notre société.

Quand on est dans le mouvement olympique, on ne parle des Jeux Olympiques qu'une fois tous les quatre ans. J'ai commencé ma mandature le 15 mars dernier. Plutôt que d'attendre 3 ans, j'ai décidé de « prendre le taureau par les cornes ». On va aller sur le terrain, sur le territoire d'Indre-et-Loire et montrer ce qu'est le mouvement olympique. On va commencer tout de suite par la Caravane Sportive. Certains d'entre vous en ont déjà entendu parler. Le Président du club de l'U.S.RENAUDINE m'a tout de suite abordé tout à l'heure en me disant que le CDOS 37 allait bientôt venir chez eux. Vous avez des dépliants à la sortie de la salle pour communiquer autour de vous. La Caravane Sportive se déroule du 12 au 30 juillet. On va partir sur trois communes d'Indre-et-Loire : Loches, Bourgueil et Château-Renault. Pendant une semaine dans chaque commune, on va faire découvrir des sports liés à l'olympisme. On aura une dizaine de discipline à vous présenter dont le football. A chaque fois que le mouvement olympique peut donner un coup de pouce à une discipline, comme le foot, je ne m'en priverai pas.

On va par ailleurs mettre en place un projet « Foire de Tours ». Mais on va y donner un autre nom. A partir de 2022, on va avoir un stand sur la Foire de Tours où on invitera, chacune des 10 journées de Foire, une discipline. J'espère que le foot répondra présent. Pendant une journée, vous faites ce que vous voulez. C'est votre terrain. Vous êtes sur la Foire avec nous.

Enfin, et surtout, on va aller à la rencontre de tous les comités sportifs départementaux. Plutôt que d'attendre que les comités viennent nous voir sur une problématique, on va aller à la rencontre de tous les comités avec mes collègues sur les deux prochaines années. Il y en a plus de 50.

Le C.D.O.S. 37 : peu de personne savent réellement ce qu'ils font au quotidien.

1- C'est surtout un endroit où vous pouvez y trouver de la formation. Votre Président Philippe GALLE m'a énormément intéressé car il parlait de former, former, former... Nous avons un catalogue de formations gratuites. Ce qu'il vous a dit Philippe : c'est la vraie vie. Quand on est nouveau dirigeant, quand on ne sait pas où on va, il vaut mieux être formé et avoir un minimum de connaissance. Ainsi, si c'est votre cas dans vos clubs respectifs, venez voir ce qu'on vous propose. On enseigne des modules sur la comptabilité par exemple. C'est le poste le plus important dans une association, c'est le Trésorier.

2- Accompagnement pour les clubs. N'hésitez pas à nous solliciter quand vous avez des dossiers CAP Asso ou des dossiers de subvention ANS par exemple. On ne fera pas le dossier à votre place mais on peut vous aider. A l'heure actuelle, on sait que les subventions des communes sont en baisse, on peut vous aider à monter un bon dossier de subvention ANS. Cela peut-être vous soulager.

3- Production de fiches de paie pour les clubs qui ont des salariés. On réalise 230 fiches de paye par mois en ce moment. Par exemple, on réalise les fiches de paye pour les deux salariés du club de l'E.S.LA VILLE AUX DAMES, ici présent.

4- J'ai entendu que vous alliez dans les écoles. On sera donc deux à aller dans les écoles : le CDOS et le District. J'ai considéré qu'effectivement que si on ne prenait pas les jeunes dès leur plus jeune âge, on ratait quelque chose. Il faut retourner à la base, comme dit tout à l'heure. Il faut rencontrer les jeunes dans les écoles. J'ai ainsi fait rentrer au Conseil d'Administration du CDOS un représentant de l'USEP et un représentant de l'UNSS. Ce n'est pas un hasard. Je considère que c'est dans les écoles et les collèges qu'on peut montrer les premiers gestes liés au Sport.

5- Sport Santé. Ce n'est pas nouveau. On va plutôt organiser des conférences liées à la cardiologie. Il y a quelques années, on a organisé une conférence sur la « Mort subite du sportif ». Ce n'est pas très gai. Mais quand cela arrive, cela fait mal. Avant que la catastrophe arrive, il faut prendre le problème en amont. Une formation ou une conférence : cela ne coûte pas grand-chose. Il y a aussi les défibrillateurs. C'est mon « cheval de bataille ». Avez-vous tous et toutes des défibrillateurs dans vos clubs respectifs ? Demandez-en. Pour ceux qui en ont, il faut vérifier qu'ils fonctionnent d'une part. Puis, d'autre part, il faut vérifier que vous avez un ou des dirigeants formés à l'utilisation du défibrillateur. Pensez-y. Il ne faut pas attendre que le drame arrive.

6- Sport sans violence. Le CDOS va continuer à promouvoir le sport sans violence. Dans le foot, vous n'y échappez pas. Il y a quelques temps, je suis allé voir un match et j'ai vu des parents courir autour du stade. Je me suis dit qu'il y avait sans doute quelque chose à gagner... ? Mais non, ils étaient en train d'« engueuler » leur gamins... ça, je n'aime pas trop. La violence est un peu partout sur le stade. Plus on grandit, plus le mot « violence » est oublié car on ne sait plus ce que cela veut dire, y compris vis-à-vis des arbitres. Vous avez posé tout à l'heure la problématique de l'arbitrage. Vous n'êtes pas les seuls. Le Respect vis-à-vis des arbitres : cela en refroidit quelques-uns ... Il va falloir s'y atteler. Je vais vous donner les trois valeurs de l'olympisme : Amitié, Respect et Excellence. Si on pouvait reprendre ces trois valeurs là à notre compte dans beaucoup de disciplines dont le foot, je trouve qu'on aurait fait un grand pas.

Je vais vous parler pour finir de l'Olympisme.

On est dans une année olympique un peu « bâtarde ». Les J.O. de Tokyo devaient avoir lieu en 2020, ils auront lieu cette année avec aucun public. En Touraine, le mouvement olympique, il est représenté par un Label Terre de jeux. C'est un label que le C.N.O.S.F. nous a octroyé car nous avons fait une démarche vis-à-vis d'eux. Ici, le CDOS 37 est labellisé Terre de Jeux. Mais j'ai voulu qu'on aille plus loin avec l'équipe dirigeante. On a construit un partenariat avec la ville de Tours un dossier « Centre de

préparation aux Jeux » (C.P.J.). Les Jeux 2024 arrivent à grands pas. Bon nombre de régions vont se positionner pour accueillir des délégations étrangères. On a décidé avec la ville de Tours de constituer un dossier de candidature à l'accueil de délégations étrangères, quelles qu'elles soient. Il y a une douzaine de disciplines qui ont été fléchées par la Ville de Tours, dont le foot. Le football en fait doublement partie parce que la ville d'Avoine a constitué également un dossier C.P.J. et le football en fait également partie. On a donc une double chance d'avoir des pays. Il faut que vous sachiez que la bataille va être rude. De nombreuses régions proches de la couronne parisienne se sont déjà positionnées. Ils sont plus proches de Paris. Ils jouent la carte de la proximité. L'avantage de la Touraine est le T.G.V. Nous sommes à 1h de Paris. On a un aéroport qui continuera à fonctionner, j'espère, nous plaçant à moins d'1h du Bourget. Et puis, nous avons les Châteaux de la Loire, les vignobles, les rillons, les rillettes etc... Avec tous ces atouts, on a décidé de faire le forcing ; pourquoi pas nous ? En septembre, les délégations étrangères vont commencer à se positionner. Faites-moi confiance, on fera tout notre possible pour avoir une ou plusieurs délégations en Touraine, quelle que soit la discipline. La gymnastique à Avoine a un bel espoir. Je serai un ambassadeur pour les Jeux Olympiques de Paris 2024 en Touraine. Les délégations étrangères en préparation peuvent venir 8 jours avant, et même 3 mois avant. Imaginez les retombées économiques locales quand une délégation débarque 3 mois avant les J.O.

Je crois que je vais terminer là-dessus et je vais vous dire à très bientôt. Retrouvez-moi sur le site du CDOS. Pour l'instant, en route pour Tokyo, et j'espère qu'on va gagner quelques médailles. Mais, vivement Paris 2024. Mais, surtout, comme disait Philippe GALLE en début d'AG, le foot doit être un lieu de vie. Le foot et le sport en général est un vecteur social connu, reconnu par nos politiques. Il faut que ce lieu de vie, vous le fassiez réussir ! Je compte sur vous. Je vous souhaite une très belle année sportive. Vous pouvez aussi compter sur moi pour porter avec vous le foot au plus haut dans notre département ou dans notre région. Je vous dis à bientôt.

INTERVENTION DE LA LIGUE-CENTRE VAL DE LOIRE

Alain DESOEUVRE, Secrétaire Général

Mesdames, Messieurs les élus,
Monsieur Le Président du District d'Indre et Loire, Cher Philippe,
Mesdames, Messieurs, Chers Collègues et Amis,

C'est un immense plaisir de vous retrouver toutes et tous présentiel !!, même si nous devons nous cacher derrière un masque. Mais c'est notre santé !!!

Je tiens à saluer la qualité et la tenue des présentations et discussions auxquelles il m'a été donné d'assister ce soir. Je ne reviendrai pas sur les sujets déjà évoqués pour ne pas rallonger mon intervention. Mais, les actions collent bien au plan d'actions régional. Depuis plus d'un an maintenant, nous traversons une crise sanitaire sans précédent qui nous a d'abord laissé stupéfaits, puis nous a inquiétés, et a fini par nous désespérer.

Nous nous sommes battus et nous nous battons encore afin de surmonter tous ensemble cette terrible parenthèse qui nous empêche de pratiquer notre passion commune : le football.

Nous avons tenu grâce à la solidarité sans faille qui caractérise et anime notre football régional. La Ligue va poursuivre ses efforts qui caractérise ses efforts dans ce sens afin de ne laisser personne sur le bord du chemin.

Comme j'ai souhaité le rappeler à nos décideurs politiques ou institutionnels, le football amateur est un creuset d'intégration sociale dans tous les territoires, aussi bien ruraux qu'urbains.

Le club de football amateur est l'espace privilégié de nos enfants et de nos jeunes, dans le plaisir et la passion autour de l'engagement individuel et collectif, de la règle acceptée, de l'effort partagé, de la reconnaissance de la diversité. Un lieu qui rassemble alors que la réalité sociale et économique quotidienne nous renvoie trop souvent à des oppositions, des divisions, des fractures. Un lieu où se retrouvent, sans distinction sociale, statutaire et culturelle, toutes les générations. En soi, on parle ici de toutes les valeurs républicaines, tangibles et réelles.

Une richesse que nous devons tous protéger par-dessus tout.

Chacune, chacun de vous constitue une pièce de ce trésor. Et c'est pour cela que nous nous soucions de chacune et chacun d'entre vous. Nous devons aujourd'hui plus que jamais, prendre grand soin les uns des autres.

D'autant que nous voyons désormais, j'en suis persuadé, le bout du tunnel. Et comme dit le proverbe : « après la pluie vient le beau temps ». Le soleil va de nouveau bientôt inonder nos terrains de football et nos cœurs avec la joie de revoir nos enfants, nos amis, nos adhérents jouer de nouveau « normalement » au football.

Je veux être optimiste car l'optimisme permet d'agir. L'action reste le maître-mot alors que se profile la saison d'après : la saison d'après l'arrêt des restrictions. Certes les choses ne seront plus comme avant et nous devons respecter les gestes qui nous protègent. Mais nous pourrons de nouveau nous rencontrer, échanger, jouer sur et en dehors des terrains.

Pour symboliser ce futur, nous n'avons pas ménagé nos efforts pendant l'arrêt des compétitions.

Je tiens à remercier les salariés de la Ligue en collaboration avec ceux des districts, qui, sous l'impulsion de la Direction Technique Régionale et du service Marketing/Communication ont réussi en un temps record à vous proposer un guide interactif « le Printemps du Foot ». Il permettra à tous les clubs et à nos éducateurs de réussir cette reprise d'activités et de mettre en place des animations de découverte auprès des jeunes dont certaines en relation avec cette grande compétition qu'est le Championnat d'Europe des Nations 2020.

Nous avons souhaité vous accompagner dans cette démarche « fun » de cette édition du « Printemps du Foot » pour qu'elle vous fasse découvrir des nouveautés au travers de la découverte de nouvelles pratiques Loisir (Foot Golf, Foot en Marchant, Futnet...) qui pourront concerner un grand nombre de publics et de favoriser ce lien social qui nous a tant manqué dans un esprit de joie et de convivialité !!!!

Bien sûr, ce guide pourra être utilisé dans vos clubs pour la rentrée de septembre et nous nous devons d'être PRETS !!! sans oublier de remercier notre Partenaire de la M.D.S. (Mutuelle Des Sportifs) pour son soutien dans ce projet.

La deuxième action qui va vous a été présentée après mon allocution est là pour faciliter votre quotidien. Elle a été développée par nos services en collaboration avec des salariés des districts : **Le Service aux clubs**.

Je vous rappelle simplement un de nos engagements sur notre plan d'actions « **L'accompagnement des clubs** ». Et en cela, nous vous avons aidé suivant notre capacité à le faire, avec un effort financier de la Ligue et de ses districts pour cette saison : soit 2 € de la part de la Ligue et 1 € de la part des districts.

Nous nous sommes battus afin que l'enveloppe de l'ANS clubs au sein de notre Ligue soit augmentée, pas simple... ! Mais, nous avons réussi à nous faire entendre. L'enveloppe était de 60.000 € en 2020, et elle est de 100.000 € pour 2021. Un bonus pour les dossiers sur la reprise d'activités s'est rajouté avec 22.000 €. Cela représente une belle hausse !!!

Nous nous sommes engagés à vous accorder la gratuité des engagements sur l'ensemble des championnats régionaux qui se chiffre à environ 40.000 € pour la nouvelle saison. Je me suis battu avec les autres collègues présidents de districts afin que les 10 millions d'Euros venant de la F.F.F. soit attribué à nos écoles de football. C'est une aide qui vous reviendra en bons d'achats à commander sur la plateforme « Le Corner » sur le site de la F.F.F. Elle s'élèvera entre 500 et 5.000 € maximum suivant le nombre de licenciés dans cette tranche d'âge.

Nous espérons aussi comme le Président de la F.F.F. s'y est engagé que cette opération soit renouvelée sur les deux autres prochaines saisons.

Je sais, nous entendrons ici et là que ce n'est jamais assez !!! Nous faisons ce qui est possible mais je ne ferais jamais pour faire plaisir et mettre en danger nos instances car celles-ci vous appartiennent et vous ne manquerez pas de nous le dire !!!

Nous surmonterons cette crise TOUS ENSEMBLE. La Ligue et ses districts seront toujours là pour vous soutenir et vous accompagner.

Un avenir commun que nous voulons radieux et construit résolument avec vous.

C'est notre engagement pour la saison prochaine et les suivantes.

Merci pour votre patiente écoute, pour votre engagement dans notre passion et surtout, je vous souhaite de bonnes vacances. Ressourcez-vous auprès de ceux qui vous sont chers !

Merci.

ALLOCUTION DE CLOTURE GALLE Philippe, Président du District

Je souhaite un bel été à vous tous. Continuez votre engagement et votre énergie en faveur du football départemental. Soyons fiers d'être tourangeau. Soyons fiers de notre football.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt l'Assemblée à 22h20.

Prochaine AG en octobre 2021.


Casse-croûte offert par le District

Patrick BASTGEN



Secrétaire Général

Philippe GALLE



Président du District